

Les atteintes à l'environnement et à la santé publique constatées en 2016

Les atteintes à l'environnement et à la santé publique constituent un phénomène diversifié et complexe. En 2016, 78 178 infractions ont été enregistrées par la gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Ce phénomène connaît une tendance à la baisse de 3% entre 2015 et 2016. La plupart des indicateurs étudiés sont en diminution, à l'exception des atteintes aux espaces naturels dont le nombre augmente de 31% par rapport à l'année précédente. Ces évolutions doivent cependant être interprétées avec prudence en raison de ruptures statistiques survenues en 2014.

La majorité de ces atteintes sont enregistrées par la gendarmerie nationale (79%). L'activité de cette dernière est stable entre 2015 et 2016 (+ 0,2% de faits constatés). L'activité de l'ONCFS et de l'ONEMA est au contraire en diminution sur cette période (respectivement - 11% et - 23% de faits constatés).

Avertissement

Cette étude analyse les atteintes à l'environnement et à la santé publique à partir des bases de données de la gendarmerie nationale, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Les séries présentées font l'objet de ruptures statistiques dues à l'évolution simultanée des systèmes d'information et de la remontée des contraventions en zone gendarmerie (matérialisées sur les graphiques). Les variations observées entre 2014 et 2015 ne peuvent donc pas être considérées comme représentatives de l'évolution du phénomène et de l'activité des services.

Jusqu'en 2014, le recensement des atteintes était effectué à partir des codes NATINF (natures d'infractions) établis par le ministère de la Justice. Le recensement s'effectue désormais à partir d'une nomenclature plus générale mais moins détaillée : les codes NATAFF (nature d'affaires) « atteintes à l'environnement ». Par conséquent, les séries incluent de nouvelles NATINF qui n'étaient pas suivies auparavant.

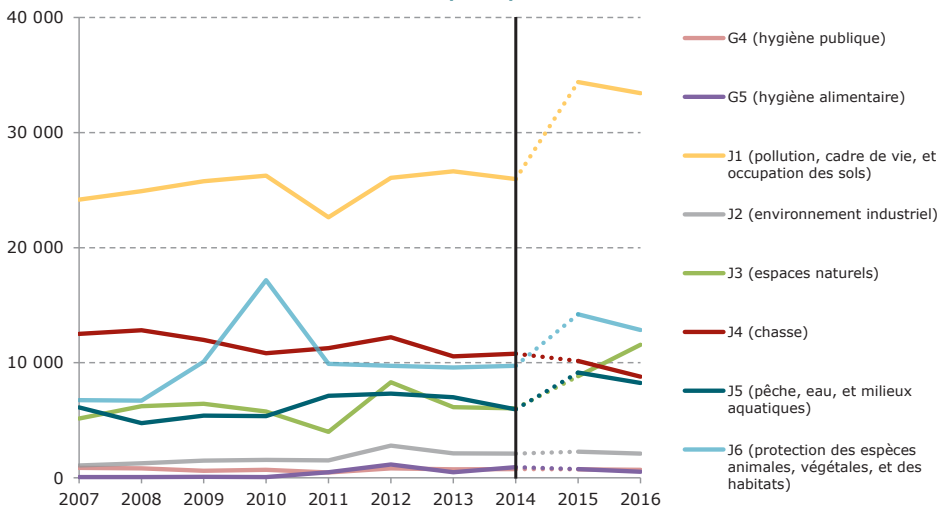
A l'exception des atteintes aux espaces naturels, les infractions à l'environnement et à la santé publique diminuent entre 2015 et 2016

La gendarmerie nationale, l'ONCFS, et l'ONEMA ont constaté 78 178 infractions à l'environnement et à la santé publique en 2016. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (80 543 faits, soit - 3%). Les indicateurs font apparaître des tendances à la baisse entre 2015 et 2016, à l'exception des atteintes aux espaces naturels

(J3) qui connaissent une hausse de 31%. Ces évolutions doivent cependant être interprétées prudemment en raison des ruptures survenues en 2014. [1]

La plupart des faits constatés en 2016 sont relatifs à la pollution, au cadre de vie, et à l'occupation des sols (J1), ainsi qu'à la protection des espèces et des habitats (J6). Ces atteintes constituent plus de la moitié des infractions enregistrées en 2016 (respectivement 33 419 et 12 852 faits, soit 43% et 16% du total). L'augmentation du nombre d'atteintes aux espaces naturels (J3) par rapport à l'année précédente fait de cette classe le troisième domaine d'activité des services (11 558 faits, soit 15% du total). [2]

1 Atteintes à l'environnement et à la santé publique constatées de 2007 à 2016

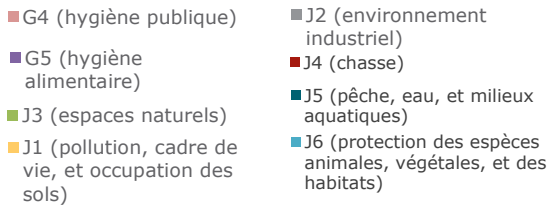
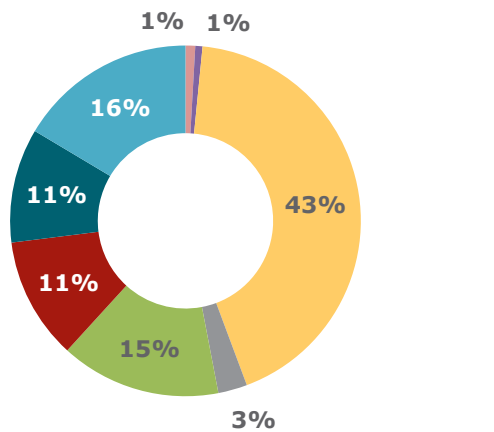


Note de lecture : En 2016, 33 419 infractions concernant la pollution, le cadre de vie, et l'occupation des sols ont été enregistrées, contre 34 405 l'année précédente.

Avertissement : les ruptures statistiques (matérialisées par une barre verticale noire) empêchent de comparer la période 2015 - 2016 avec les années antérieures.

Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

2 Répartition des atteintes à l'environnement et à la santé publique en 2016



Note de lecture : En 2016, 43 % des infractions constatées sont relatives à la pollution, au cadre de vie, et à l'occupation des sols (J1).

Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

Pollution, cadre de vie, et occupation des sols (J1)

En 2016, 33 419 atteintes de classe J1 ont été enregistrées, ce qui en fait le principal domaine d'activité des services. Leur nombre est toutefois en baisse par rapport à l'année précédente (- 3 %).

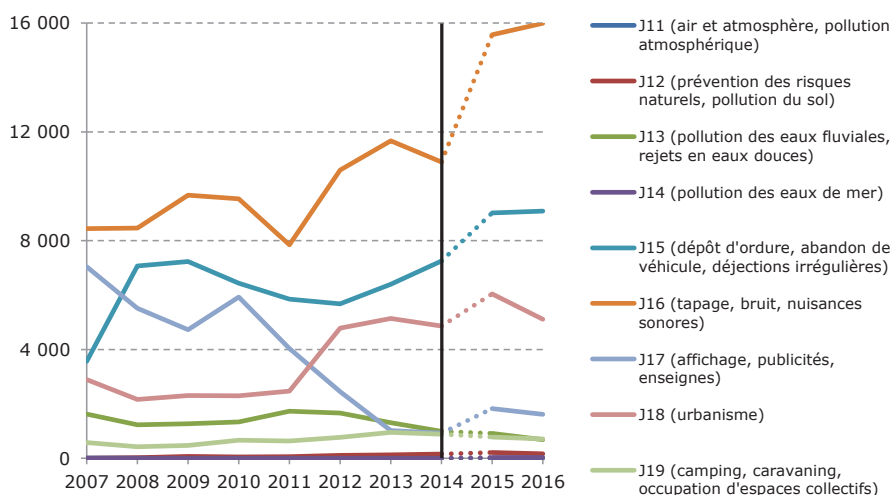
Ces faits constatés en 2016 sont principalement liés aux nuisances sonores et au dépôt d'ordures (respectivement 15 994 et 9 092 faits, soit 48 % et 27 % de la classe). Ces indicateurs connaissent une augmentation entre 2015 et 2016 (respectivement + 3 % et + 1 %). Ces atteintes étant les plus nombreuses en volume, leur évolution contrebalance la tendance à la baisse des autres indicateurs. ③

Environnement industriel (J2)

Avec 2 097 faits enregistrés en 2016, les infractions de classe J2 sont les atteintes à l'environnement les moins nombreuses en volume (3 % du total des atteintes des classes J1-6). Elles connaissent également une baisse de 8 % par rapport à 2015.

Les atteintes relatives à la législation sur l'environnement industriel les plus fréquemment constatées en 2016 sont celles liées aux déchets (930 faits, soit 44 % de la classe). Leur nombre diminue de 11 % par rapport à l'année précédente. La plupart des autres indicateurs sont également en baisse.

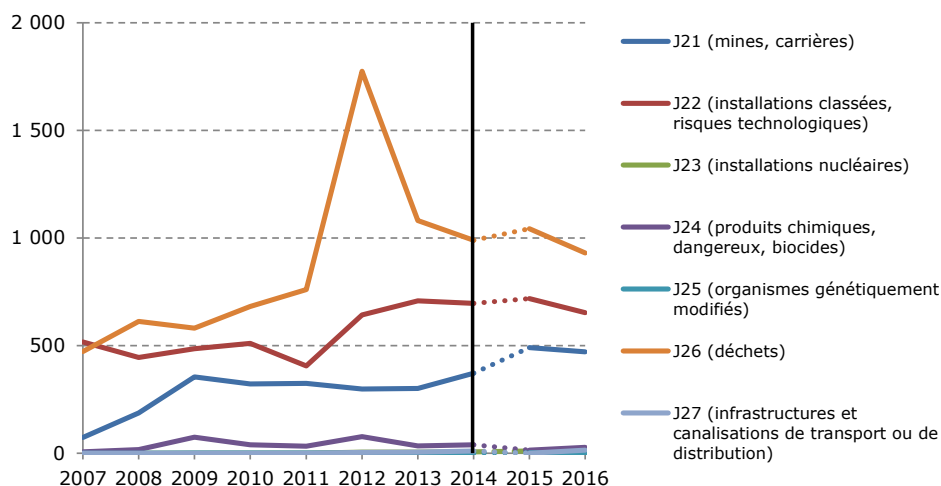
3 Infractions relatives à la pollution, au cadre de vie, et à l'occupation des sols



Note de lecture : En 2016, 15 994 atteintes relatives aux nuisances sonores ont été enregistrées, contre 15 564 l'année précédente.

Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

4 Infractions relatives à l'environnement industriel



Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

Il convient toutefois de noter que les infractions relatives aux produits chimiques, dangereux, et biocides ont vu leur nombre doubler en 2016 (27 faits, contre 15 en 2015). [4]

Espaces naturels (J3)

En 2016, 11 558 atteintes de classe J3 ont été enregistrées, ce qui en fait le troisième domaine d'activité des services. Cette classe est la seule qui connaît une tendance à la hausse entre 2015 et 2016 (+ 31 %).

Cette augmentation peut s'expliquer par l'évolution des infractions forestières (hors incendies), qui représentent 83 % de cette classe (9 617 faits) et connaissent une tendance à la hausse par rapport 2015 (+ 38 %). D'autres indicateurs sont également en augmentation, comme les atteintes relatives aux parcs nationaux dont le nombre a presque doublé en 2016 (166 faits, contre 85 en 2015). [5]

Chasse (J4)

Les services ont enregistré 8 791 infractions de classe J4 en 2016. Leur nombre diminue de 14 % par rapport à l'année précédente.

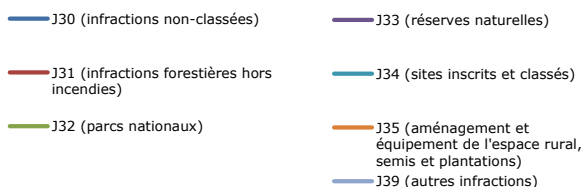
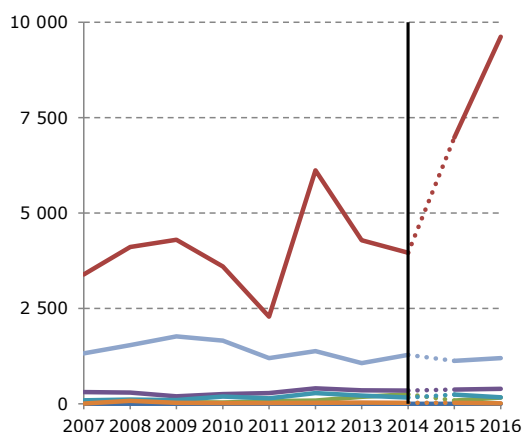
Plus de la moitié des atteintes enregistrées en 2016 sont relatives à l'exercice et à la pratique de la chasse (5 003 faits, soit 57 % de la classe). Ces infractions ont vu leur nombre diminuer de 17 % entre 2015 et 2016. Les autres indicateurs de cette classe connaissent aussi une tendance à la baisse sur cette période. [6]

Pêche, eau, et milieux aquatiques (J5)

En 2016, 8 241 atteintes de classe J5 ont été constatées. Leur nombre est en diminution de 10 % entre 2015 et 2016.

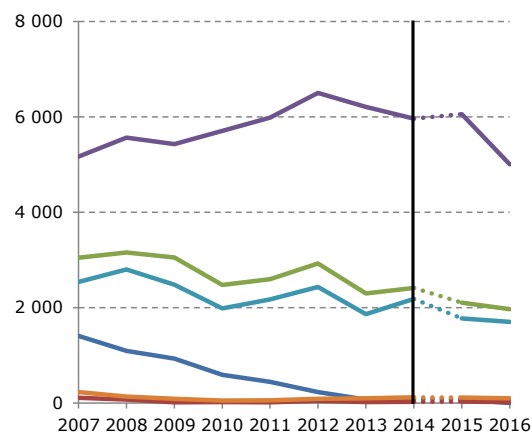
Les faits dénombrés en 2016 sont principalement des infractions relatives à la pêche en eau douce et à la pêche maritime

5 Infractions relatives aux espaces naturels



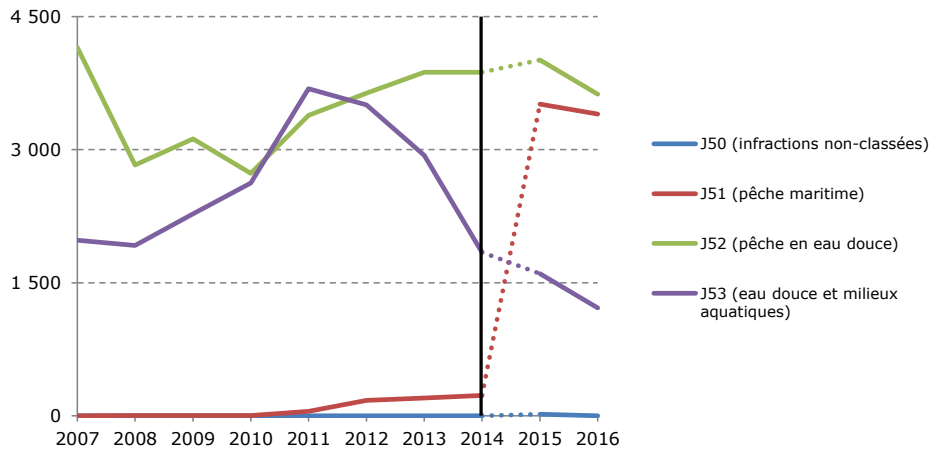
Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

6 Infractions relatives à la chasse



Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

7 Infractions relatives à la pêche, à l'eau, et aux milieux aquatiques



Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

(respectivement 3 625 et 3 400 faits, soit 44 % et 41 % de la classe). Ces atteintes connaissent une tendance à la baisse par rapport à l'année précédente (respectivement - 10 % et - 3 %). Le nombre d'atteintes relatives à la protection de l'eau douce et des milieux aquatiques diminue de manière plus marquée sur cette période (- 24 %). [7]

Protection des espèces animales, végétales, et des habitats (J6)

La classe J6 constitue le deuxième domaine d'activité des services, avec 12 852 infractions enregistrées en 2016. Leur nombre connaît une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente.

La majorité des faits constatés en 2016 sont des actes de cruauté et mauvais traitements envers les animaux, ainsi que des atteintes aux espèces et habitats protégés (respectivement 6 721 et 3 019 faits,

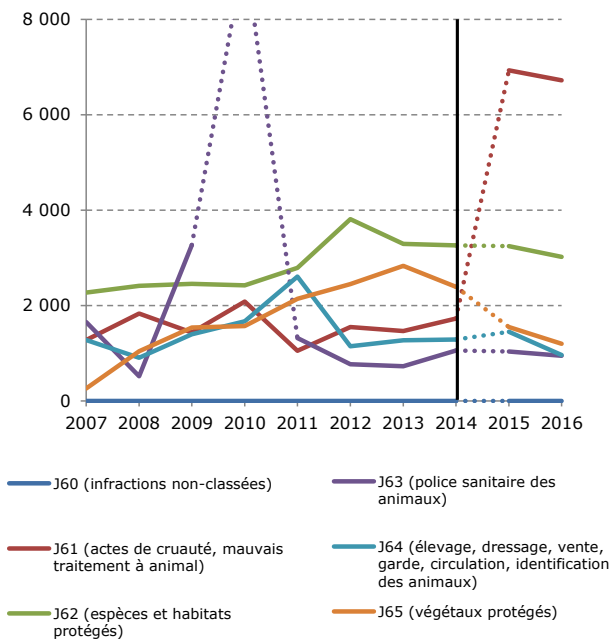
soit 52 % et 23 % de la classe). Ces indicateurs sont en diminution entre 2015 et 2016 (respectivement - 3 % et - 7 %). Les autres indicateurs connaissent également une tendance à la baisse. [8]

Hygiène publique (G4)

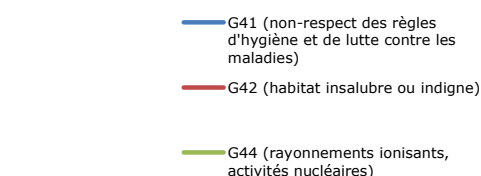
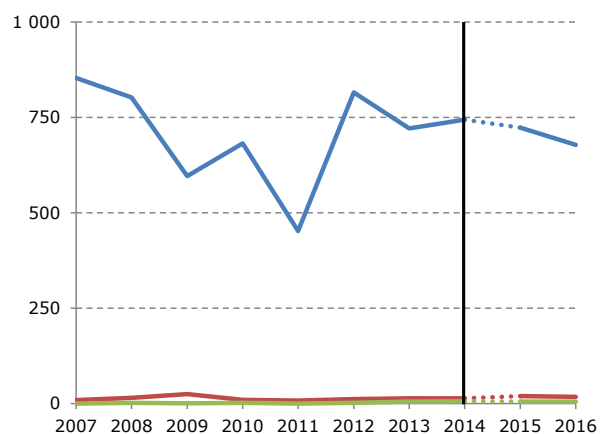
En 2016, 701 atteintes de classe G4 ont été constatées, soit moins de 1 % des atteintes à l'environnement et à la santé publique. Leur nombre est en diminution entre 2015 et 2016 (- 6 %).

Le non-respect des règles d'hygiène et de lutte contre les maladies constitue la majorité des infractions enregistrées en 2016 (678 faits, soit 97 % de la classe). Ces atteintes connaissent une tendance à la baisse par rapport à l'année précédente (- 6 %). Par ailleurs, 18 infractions concernant un habitat insalubre ou indigne ont été constatées en 2016 (- 2 faits). Le nombre d'atteintes liées aux rayonnements ionisants et aux activités nucléaires est stable (5 faits en 2015 et 2016). [9]

8 Infractions relatives à la protection des espèces animales, végétales, et des habitats



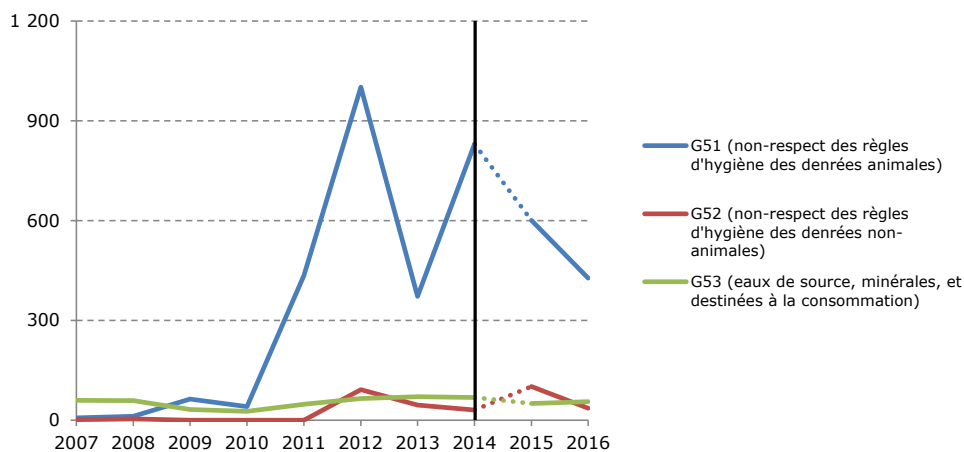
9 Infractions relatives à l'hygiène publique



Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

10 Infractions relatives à l'hygiène alimentaire



Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

Hygiène alimentaire (G5)

Avec 519 atteintes enregistrées en 2016, la classe G5 représente elle aussi moins de 1 % du total des atteintes. Leur nombre connaît la tendance à la baisse la plus marquée par rapport à l'année précédente (- 31 %).

La majeure partie des faits constatés en 2016 est composée d'infractions relatives aux règles d'hygiène des denrées alimentaires animales (427 faits, soit 82 % de la classe). Ces atteintes sont en diminution entre 2015 et 2016 (- 29 %). Le non-respect des règles d'hygiène des denrées non-animales connaît aussi une tendance à la baisse sur cette période (- 65 faits). Par ailleurs, 56 infractions relatives à l'eau de source, minérale, et destinée à la consommation ont été constatées en 2016 (+ 6 faits). [10]

L'ONCFS et de l'ONEMA constatent moins d'infractions, les chiffres de la gendarmerie nationale restent stables

En 2016, les atteintes à l'environnement et à la santé publique ont été principalement constatées par la gendarmerie nationale (61 492 faits, soit 79 % du total). Ce nombre est stable par rapport à l'année précédente (+ 0,2 %). L'ONCFS a enregistré 14 223 faits, soit moins d'une atteinte sur cinq (18 % du total).

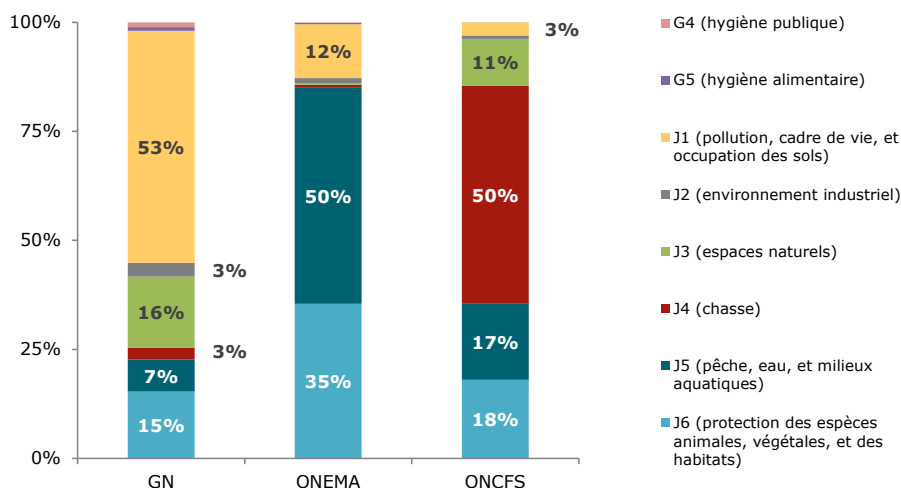
Cette activité connaît une tendance à la baisse de 11 % entre 2015 et 2016. Enfin, 2 463 atteintes ont été constatées par l'ONEMA (3 % du total). Ce nombre est également en diminution sur la période étudiée (- 23 %).

Au sein de la gendarmerie nationale, la majorité des faits constatés en 2016 est relative à la pollution, au cadre de vie, et à l'occupation des sols (32 689 faits, soit 53 % de l'activité). La hausse des atteintes aux espaces naturels entre 2015 et 2016 (+ 42 %) en fait le deuxième domaine d'activité de la gendarmerie. Cette évolution peut refléter la modernisation des systèmes de remontée d'informations.

L'ONCFS étant principalement compétent en police de la chasse, la moitié des atteintes enregistrées en 2016 sont relatives à la législation sur la chasse (7 109 faits, soit 50 % de l'activité). L'activité de l'ONCFS concernant la chasse est toutefois en baisse de 15 % par rapport à l'année précédente. Les atteintes relatives à la pêche, à l'eau, et aux milieux aquatiques, ainsi qu'aux espèces et habitats protégés, représentent plus d'un tiers des faits constatés par ce service en 2016 (respectivement 2 476 et 2 568 faits, soit 17 % et 18 % de l'activité).

Concernant l'ONEMA, principalement compétent en police de l'eau, les infractions relatives à la pêche, à l'eau, et aux milieux aquatiques composent la moitié des faits enregistrés en 2016 (1 223 faits, soit 50 % de l'activité). Ce nombre connaît une tendance à la baisse entre 2015 et 2016 (- 20 %). Par ailleurs, plus d'un tiers des faits constatés par ce service concernent la protection des espèces et des habitats (873 faits, soit 35 % de l'activité). [11]

11 Répartition de l'activité des services en 2016



Note de lecture : En 2016, 53 % des infractions constatées par la gendarmerie nationale sont relatives à la pollution, au cadre de vie, et à l'occupation des sols.

Avertissement : Ce graphique ne fait pas apparaître les proportions inférieures à 3 %. Pour plus d'informations, voir document Excel associé.

Sources : Gendarmerie nationale, ONCFS, ONEMA - traitement ONDRP

Point Méthodologique

Les données présentées dans cette étude ont été fournies par la gendarmerie nationale, l'ONCFS, et l'ONEMA. Il s'agit de sources administratives qui reflètent avant tout l'activité des services. Celle-ci dépend de la charge de travail et des orientations locales, dans un domaine où le dépôt de plainte est encore assez rare.

Les résultats sont agrégés car ces sources utilisent une norme commune pour l'établissement des statistiques : le code NATINF (nature d'infraction). Celui-ci est établi par le ministère de la Justice et facilite la production et l'analyse statistique.

Les infractions sont regroupées en classes à partir du memento Nature - Environnement de la gendarmerie nationale. Les atteintes à l'environnement concernent la pollution, le cadre de vie, et l'occupation des sols (J1) ; l'environnement industriel (J2) ; les espaces naturels (J3) ; la chasse (J4) ; la pêche, l'eau, et les milieux aquatiques (J5) ; et la protection des espèces animales, végétales, et des

habitats (J6). Les atteintes à la santé publique sont relatives à l'hygiène publique (G4) et à l'hygiène alimentaire (G5).

Les faits constatés qui ne sont pas répertoriés dans ces classes ne sont pas analysés. Il peut s'agir d'infractions connexes révélées par l'activité des services, mais qui ne sont pas considérées comme des atteintes à l'environnement et à la santé publique (ex : mise en danger de la vie d'autrui lors de la constatation d'une infraction relative à la chasse).

L'État 4001, outil d'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie, n'est pas étudié ici. En effet, il ne comptabilise pas les contraventions, qui constituent la majorité des infractions à l'environnement et à la santé publique. Le nombre restreint d'index de l'État 4001 ne permet pas non plus d'analyser avec précision la criminalité et la délinquance environnementales.